

# COMMUNIQUE

## LICENCES D'ENTRAINEURS

### SAISON SPORTIVE 2016 - 2017

La Fédération Tunisienne de handball informe par la présente tous les clubs que les documents suivants sont exigés pour l'émission des licences d'entraîneurs pour le compte de la saison sportive 2016-2017 :

- 1- Le contrat d'engagement de l'entraîneur en 3 exemplaires portant les signatures légalisées du Président du Club et de l'entraîneur (la catégorie d'âge à entraîner doit y être clairement spécifiée)
- 2- Une copie certifiée conforme à l'original du diplôme de l'entraîneur
- 3- Une copie de la Carte d'identité Nationale de l'entraîneur.
- 4- Une autorisation d'entraîner délivrée par le Délégué Régional de la Jeunesse et des Sports pour les entraîneurs enseignants d'éducation physique et de sport.
- 5- Une copie du reçu de paiement des droits d'homologation de contrat délivré par la Trésorerie de la FTHB

Les licences d'entraîneurs pour toutes catégories confondues seront exigées à compter du 19 Novembre 2016.

***Le Secrétaire Général de la FTHB***

***Emir SAADI***

